



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**
Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for a
Standing Offer**

**Révision à une demande d'offre à
commandes**

National Individual Standing Offer (NISO)
Offre à commandes individuelle et nationale
(OCIN)

The referenced document is hereby revised;
unless otherwise indicated all other terms and
conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'offre
demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Science and Software Systems Procurement
Directorate / Direction de l'approvisionnement
en sciences et en systèmes logiciels
Terrasses de la Chaudière
10 Wellington St. / 10, rue Wellington
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title-Sujet Analyse microbiologique de nourriture	
Solicitation No. - N° de l'invitation 39903-180172/A	Date 2018-03-23
Client Reference No. - N° de référence du client 39903-180172	Amendment no. – No modif. 003
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-18-00819560	
File No. – N° de dossier 066ss.39903-180172	CCC No./N° CC – FMS NO. / N° VME
Date of Original Request for Standing Offer - Date de la demande de l'offre à commandes originale 2018-03-08	
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 2:00 PM on – le 2018-04-10	Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Heather Wilson	Buyer Id – Id de l'acheteur 066ss
Telephone No. - N° de téléphone 819-639-0671	Email Address: Heather.Wilson@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Delivery Required - Livraison exigée See Herein.	
Destination of Goods, Services and Construction: Destinations des biens, services et construction : Specified Herein Précisé dans les présentes	
Security – Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions : See Herein

Instructions : voir aux présentes

The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.
Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.

Signature	Date
Name and title of person authorized to sign on behalf of Offeror. (type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	

TITRE : Analyse microbiologique de nourriture

La présente note vise à modifier l'Appendice IX de l'Annexe A et la Pièce jointe 3, en réponse aux questions reçues des offrants.

1. Aux pages 85 à 87 de 123, Appendice IX de l'Annexe A:

SUPPRIMER: Le tableau 1 au complet.

INSÉRER: Le tableau 1 ci-joint, à la place.

2. À la page 123 de 123, Pièce jointe 3, DOC - Questions et réponses:

INSÉRER: Q4. Pour qu'une offre soit recevable, l'offrant est-il tenu d'offrir des services d'échantillonnage et d'analyse microbiologique pour toutes les méthodes exigées?

R4. L'offrant doit offrir des services de prélèvement d'échantillons et d'analyse microbiologique pour chaque organisme pour lequel il présente une offre. Conformément à l'exigence obligatoire M6, l'offrant doit démontrer qu'il peut offrir des services de prélèvement d'échantillons, en fournissant l'adresse physique de son propre bureau de prélèvement des échantillons, ou des bureaux de ses sous-traitants, dans chacune des onze (11) régions métropolitaines indiquées.

Pour que l'offre soit recevable, il n'est pas nécessaire que l'offrant soit en mesure d'offrir des services d'analyse pour les onze (11) organismes indiqués. L'offrant doit toutefois soumettre des copies contrôlées pour toutes les méthodes d'analyse obligatoires indiquées à l'exigence obligatoire M3, et ce, pour chaque organisme pour lequel il présente une offre, comme suit :

- Pour les organismes *Salmonella*, *E. coli* O157:H7/NM, *Listeria monocytogenes*, *Shigella* spp., Entérobactéries, *E.coli* de type générique et coliformes, *Bacillus cereus* et *Clostridium perfringens*, l'offrant doit présenter des copies contrôlées pour toutes les méthodes obligatoires indiquées.
- Pour l'analyse de vérotoxine dans l'organisme *E. coli* O157:H7/NM, la numérotation des colonies aérobies et l'analyse de *Staphylococcus aureus*, l'offrant doit fournir des copies contrôlées pour au moins une méthode obligatoire indiquée pour chaque analyse.

Les offres seront émises par organisme, ainsi qu'il est indiqué à la Partie 4, article 2 « Méthode de sélection »; au plus trois (3) offres recevables présentant le prix total évalué le plus bas par organisme seront recommandées pour l'émission d'une offre à commandes pour chaque organisme, ainsi qu'il est indiqué à l'Annexe A, Besoin.

Cependant, comme il est indiqué à la Partie 7 A, Offre à commandes, section 8, Procédures pour les commandes, 8.1 Méthode de répartition, critère de décision n° 1 : Nombre d'organismes offerts : « En déterminant quel offrant se qualifie pour les travaux d'un plan d'échantillonnage d'enquête particulier, le Canada déterminera premièrement lesquels offrants offrent toutes les exigences obligatoires d'analyses de tous les organismes inclus dans le plan d'échantillonnage d'enquête à une seule location de laboratoire. Chaque échantillon inclus dans le plan d'échantillonnage d'enquête sera analysé pour une gamme de 1 à 11 des organismes identifiés dans l'Annexe A, Besoin ».

Q5. Un offrant peut-il soumettre une offre uniquement pour les services de prélèvement des échantillons?

R5. Non. Veuillez consulter la réponse R4 pour plus de détails.

Les fournisseurs peuvent ajouter leur nom à la Liste des fournisseurs intéressés afin d'augmenter leurs possibilités de réseautage ou de partenariat.

Q6. L'offre doit-elle obligatoirement être soumise par voie électronique?

R6. Non, il n'est pas obligatoire de soumettre l'offre par voie électronique. Cependant, si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique : quatre (4) exemplaires papier et une (1) copie électronique sur CD/DVD ou clé USB. Veuillez vous assurer que toutes les procédures opérationnelles normalisées (PON) sont mentionnées sur toutes les copies et que la copie électronique est présentée dans un format consultable. Les offrants devraient indiquer laquelle des quatre copies papier comprend les copies contrôlées des procédures opérationnelles normalisées (PON).

Section II : Offre financière : deux (2) exemplaires papier et une (1) copie électronique sur CD/DVD ou clé USB.

Section III : Attestations : un (1) exemplaire papier

Q7. À la page 21 de la DOC, plusieurs méthodes sont indiquées comme méthodes obligatoires. Exemples : Entérobactéries : ISO 21528-1:2017 (obligatoire) et *Shigella* : MFLP-25. Cependant, ces méthodes ne figurent pas aux tableaux 1 et 2 (méthodes d'analyse) de l'Appendice IX de l'Annexe A. Pouvez-vous confirmer que les méthodes précitées sont toujours obligatoires dans le cadre de la présente offre à commandes et que les laboratoires doivent posséder l'attestation requise pour effectuer ces analyses?

R7. Les tableaux 1 et 2 de l'Appendice IX de l'Annexe A fournissent des détails sur le plan d'échantillonnage pour l'enquête de l'année 1. *Shigella* (MFLP-25) et les entérobactéries (ISO 21528-1:2017) ne figurent pas parmi les micro-organismes ciblés dans le plan d'échantillonnage de l'année 1, mais pourraient être inclus dans le plan des années subséquentes. Veuillez consulter la réponse R4 pour plus de détails.

Q8. Dans le cas des méthodes optionnelles indiquées à la page 26 :

MFLP-29 (optionnelle)
MFLP-49 (optionnelle)
MFLP-38 (optionnelle)
MFLP-06 (optionnelle)
MFHPB-24 (optionnelle)

Ces méthodes peuvent-elles être utilisées comme méthode de dépistage de *Salmonella* pour n'importe quelle matrice alimentaire indiquée au tableau 1 (pages 85 à 87)?

À titre d'exemple, la méthode MFLP-49 pourrait-elle être utilisée pour les aliments prêts-à-manger (puisque'elle a été validée pour TOUS les aliments), même si elle ne figure pas parmi les options proposées pour ces aliments au tableau 1?

R8. Toutes les méthodes de dépistage prescrites pour *Salmonella* (MFLP-29, MFLP-06, MFLP-38, MFLP-49 ou MFHPB-24), figurant au tableau 1 (pages 85 à 87), peuvent être utilisées pour n'importe quelle matrice alimentaire visée par une enquête précise.

L'omission de la méthode MFLP-49, dans la liste des méthodes de dépistage autorisées indiquées au tableau 1, est une erreur. Les méthodes de dépistage de *Salmonella* (MFLP-29, MFLP-06, MFLP-38, MFLP-49 ou MFHPB-24) peuvent être utilisées pour toutes les enquêtes indiquées au tableau 1, à l'exception de l'enquête « Pathogènes bactériens dans les produits séchés ». Lorsque la méthode de sélection est utilisée, les résultats présumés positifs doivent être confirmés selon la méthode de culture précisée.

Q9. Si un offrant ne soumet une offre que pour les services de prélèvement, nous présumons que son offre ne portera sur les critères obligatoires de la DOC qui concernent le prélèvement des échantillons (M5^{PC} à M9^{PC} et MF1).

R9. Les offrants doivent offrir des services de prélèvement d'échantillons et d'analyse microbiologique pour chaque organisme pour lequel ils présentent une offre.

Conformément à la Partie 4, article 2, Méthode de sélection – Pour chaque organisme, pour qu'une offre soit déclarée recevable, les offrants doivent respecter tous les critères techniques et financiers obligatoires pour chaque organisme pour lequel ils soumettent une offre.

Veillez également vous reporter à la réponse R4.

Q10. Si un offrant soumet une offre pour des services de prélèvement d'échantillons et d'analyse, l'offre pourrait-elle être présentée en deux parties, soit une partie portant sur les services d'analyse, présentée en regard des critères obligatoires applicables aux services d'analyse, et une autre partie sur les services de prélèvement examinés en regard des critères obligatoires relatifs à ces services?

R10. Veuillez consulter les réponses R4 et R9.

Les offrants doivent présenter leur offre conformément à la Partie 3, article 1, Instructions pour la préparation des offres.

Tableau 1

Enquête	Périssable/non périssable 1	Méthodes d'analyse*										
		Entérobactéries	Coliformes	<i>E. coli</i> générique	<i>E. coli</i> O157: H7**	<i>Salmonella</i> **	<i>Shigella</i> **	<i>Listeria monocytogenes</i> * *	<i>Clostridium perfringens</i>	<i>Bacillus cereus</i>	<i>Staphylococcus aureus</i>	Numération des colonies bactériennes aérobies
Pathogènes bactériens dans les produits	Périssable			MFHPB-19 Signaler tous les échantillons contenant 100 NPP/g	MFLP-30 et/ou MFHPB-10 (MFLP-83 ou MFLP-02 ou MFLP-62 ou MFLP-86 selon le cas)	MFLP-29 OU MFLP-06 OU MFLP-38 OU MFHPB-24 OU MFLP-49 et/ou MFHPB-20		MFLP-28 et/ou MFHPB-30 (MFLP-74, MFLP-66 et MFHPB-03 sur échantillons positifs seulement)				
Pathogènes bactériens dans les produits congelés	Périssable			MFHPB-19 Signaler tous les échantillons contenant 100 NPP/g	MFLP-30 et/ou MFHPB-10 (MFLP-83 ou MFLP-02 ou MFLP-62 ou MFLP-86 selon le cas)	MFLP-29 OU MFLP-06 OU MFLP-38 OU MFHPB-24 OU MFLP-49 et/ou MFHPB-20		MFLP-28 et/ou MFHPB-30 (MFLP-74, MFLP-66 et MFHPB-03 sur échantillons positifs seulement)				MFHPB-18 ou MFHPB-33 Signaler tous les échantillons contenant plus de 10 000 UFC/g
Pathogènes bactériens dans les aliments prêts à manger	Périssable			MFHPB-19 OU MFHPB-34 Signaler tous les échantillons contenant 10 (échantillons de volaille) ou 100 (tous les autres échantillons) NP P ou CFU/g		MFLP-29 OU MFLP-06 OU MFLP-38 OU MFHPB-24 OU MFLP-49 et/ou MFHPB-20		MFLP-77 pour tous les échantillons de produits laitiers et/ou MFLP-28 (pour les échantillons autres que de produits laitiers) et/ou MFHPB-30 (MFLP-74, MFLP-66 et MFHPB-03 sur échantillons positifs seulement)			MFLP-21 OU MFHPB-21 Signaler tous les échantillons contenant 100 UFC/g	

Enquête	Périssable/non périssable 1	Méthodes d'analyse*										
		Entérobactéries	Coliformes	<i>E. coli</i> générique	<i>E. coli</i> O157: H7**	<i>Salmonella</i> **	<i>Shigella</i> **	<i>Listeria monocytogenes</i> *	<i>Clostridium perfringens</i>	<i>Bacillus cereus</i>	<i>Staphylococcus aureus</i>	Numération des colonies bactériennes aérobies
Pathogènes bactériens dans les épices	Non périssable			MFHPB-19 Signaler tous les échantillons contenant 100 NPP/g		MFLP-29 OU MFLP-06 OU MFLP-38 OU MFHPB-24 OU MFLP-49 et/ou MFHPB-20			MFHPB-23 Signaler tous les échantillons plus grand ou égal à 10 000 UFC/g	MFLP-42 Signaler tous les échantillons contenant 10 000 UFC/g	MFLP-21 OU MFHPB-21 Signaler tous les échantillons plus grand ou égal à 100 UFC/g	
Pathogènes bactériens dans les produits séchés	Non périssable			MFHPB-19 Signaler tous les échantillons contenant 100 NPP/g	MFHPB-10 (MFLP-83 ou MFLP-02 ou MFLP-62 ou MFLP-86 selon le cas)	MFHPB-20			MFHPB-23 Signaler tous les échantillons plus grand ou égal à 100 UFC/g	MFLP-42 Signaler tous les échantillons plus grand ou égal à 100 UFC/g	MFLP-21 OU MFHPB-21 Signaler tous les échantillons plus grand ou égal à 100 UFC/g	
Pathogènes bactériens dans les boissons fermentées	Périssable			MFHPB-19 Signaler tous les échantillons plus grand ou égal à 100 NPP ou UFC/g	MFHPB-10 (MFLP-83 ou MFLP-02 ou MFLP-62 ou MFLP-86 selon le cas)	MFLP-29 OU MFLP-06 OU MFLP-38 OU MFHPB-24 OU MFLP-49 et/ou MFHPB-20				MFLP-42 Signaler tous les échantillons plus grand ou égal à 100 UFC/g	MFLP-21 OU MFHPB-21 Signaler tous les échantillons plus grand ou égal à 100 UFC/g	
Pathogènes bactériens dans les boissons non fermentées	Périssable			MFHPB-19 Signaler tous les échantillons plus grand ou égal à 100 NPP/g	MFHPB-10 (MFLP-83 ou MFLP-02 ou MFLP-62 ou MFLP-86 selon le cas)	MFLP-29 OU MFLP-06 OU MFLP-38 OU MFHPB-24 OU MFLP-49 et/ou MFHPB-20						MFHPB-18 OU MFHPB-33 Signaler tous échantillons plus grand ou égal à 100 UFC/g ou mL

Enquête	Périssable/non périssable ¹	Méthodes d'analyse*										
		Entérobactéries	Coliformes	<i>E. coli</i> générique	<i>E. coli</i> O157:H7**	<i>Salmonella</i> **	<i>Shigella</i> **	<i>Listeria monocytogenes</i> * *	<i>Clostridium perfringens</i>	<i>Bacillus cereus</i>	<i>Staphylococcus aureus</i>	Numération des colonies bactériennes aérobies
Pathogènes bactériens dans les crèmes glacées et le lait	Périssable							MFLP-77 et/ou MFHPB-30 (MFLP-74, MFLP-66 et MFHPB-03 sur échantillons positifs seulement)				MFHPB-18 OU MFHPB-33 Signaler tous échantillons plus grand ou égal à 10 000 UFC/g ou mL
Pathogènes bactériens dans la viande crue				MFHPB-19 OU MFHPB-34 Signaler tous les échantillons plus grand ou égal à 100 NPP ou UFC/g	MFLP-30 et/ou MFHPB-10 (MFLP-83 ou MFLP-02 ou MFLP-62 ou MFLP-86 selon le cas)							

¹ Dans le cas des produits périssables, les échantillons doivent être préparés dans un délai de 24 heures; dans le cas des produits non périssables, les échantillons doivent être préparés dans un délai de 72 heures

AUCUNE AUTRE MODIFICATION N'A ÉTÉ APPORTÉE À L'APPEL D'OFFRES